

Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures (MI) – demande de crédit Club House tennis – installation d’une pergola bioclimatique

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire les 13 mai et 10 juin 2024 la commission Mobilité et Infrastructures a étudié la demande de crédit MI 20-2024-60 Club House tennis - installation d’une pergola bioclimatique d’un montant de CHF 148'000.- TTC.

Monsieur Huguenin fait un rappel historique de cette demande de crédit qui a été présentée pour la première fois en commission en 2018 suite à deux incidents avec les parasols de la terrasse du Club House ; ceux-ci s’étaient envolés pendant une tempête. L’idée d’une pergola bioclimatique avait donc été retenue pour remplacer ces parasols. Cette pergola a suscité des débats nourris et a été représentée en 2022 en commission.

La gestion du restaurant a depuis lors été confiée à la Commune et non plus au club de tennis. Après une première expérience non concluante, la gestion a été reprise depuis quelques mois par de nouveaux gérants. Il est également rappelé que la demande de pergola ne provient ni du club de tennis, ni des restaurateurs.

Le Conseil administratif a estimé que l’installation d’une pergola permettrait de proposer des places supplémentaires, particulièrement pendant l’intersaison. Le loyer du Club House étant calculé sur le chiffre d’affaires, cela pourrait se traduire par une hausse des revenus pour la Commune.

La pergola envisagée en remplacement des parasols provisoires, permet une ventilation naturelle, un contrôle de la température grâce aux lames orientables, ce qui permet une utilisation de la terrasse en cas de précipitations et une protection solaire et au vents grâce à des stores latéraux, indépendants les uns des autres.

A été ajouté à la demande de crédit une ligne pour la peinture des façades du bâtiment qui nécessitent un rafraîchissement.

Une commissaire demande si une participation des restaurateurs pourrait être envisagée, M. Huguenin s’oppose s’agissant de matériel communal, de plus le restaurateur n’a rien demandé. De même un commissaire demande si le loyer pourrait être augmenté, la pergola représentant une plus-value certaine, le montant étant un pourcentage du chiffre d’affaires, si celui-ci augmente, le loyer suivra également.

Les avis sont partagés, pour certains les parasols sont suffisants, pour d’autres la pergola est nécessaire et offrira des places supplémentaires en terrasse en intersaison ainsi qu’une protection efficace contre le soleil.

Les chiffres de la fréquentation du restaurant, nombre de couverts et chiffre d’affaires, ont été demandés mais pas obtenus ; néanmoins les commissaires estiment qu’il faut maintenant aller de l’avant avec ce projet qui date déjà de plus de 6 ans.

La commission met également en avant le manque de visibilité de ce restaurant, l’entrée n’est pas clairement marquée, aucune enseigne, et fait plus penser à un club privé, peut-être faudrait-il profiter de la peinture de la façade pour améliorer cette visibilité.

La commission passe au vote et vous recommande par

5 pour, 3 abstentions (8 membres présents)

D'accepter la demande de crédit MI 20-2024-60 Club House tennis - installation d'une pergola bioclimatique d'un montant de CHF 148'000.- TTC.

Bernex, le 11 juin 2024

Sandra Marconi